ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire

Annexe 3

ANNEE SCOLAIRE 2021 -2022

Demande d'agrément d'intervenants bénévoles en EPS
pour les activités ne nécessitant pas un taux d'encadrement renforcé

Est sollicitée à titre bénévole toute personne ne bénéficiant pas de la réputation d'agrément pour l'activité concernée et souhaitant apporter son concours à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dès lors qu'elle justifie des compétences dites techniques.

La préparation de l'intervention donne lieu à un échange entre l'enseignant et l'intervenant sollicité. Lors de cet échange sont explicités les objectifs de la séquence et sont discutées les modalités de mise en œuvre. Ces échanges permettront à l'intervenant de s'inscrire dans un projet aux objectifs définis et partagés.

BO n° 34, 12-10-2017

Circonscription					
Commune					
Ecole					
Niveau de classe(s) et effectif(s)					
Nom(s) de (des) enseignant(s)					
Activités d'EPS concernées					
Nom et prénom de l'intervenant					
Diplômes ou qualifications (à joindre)					
Période concernée	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**	**P5**
Fréquence des séances					
Durées des séances					
Date (s) de ou des interventions					

Signature du directeur d'école	**Avis de l'IEN de la circonscription**	**Décision du directeur académique des services de l'Education nationale**

- Joindre un projet pédagogique par classe concernée, une copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport de l'intervenant ainsi qu'une copie de ses diplômes ou qualifications.

- Demande à retourner à l'IEN de la circonscription au moins 5 semaines avant le début des activités.